

Consultation des propriétaires du plateau de la Hacquinière sur le projet d'installation d'une caméra de vidéo protection à l'entrée du Plateau (Juin-Juillet 2015).

Lors de l'Assemblée Générale de janvier 2015, un débat s'est engagé entre les participants sur l'idée d'installer une **caméra de vidéo protection** à l'entrée du Plateau qui enregistrerait le trafic automobile entrant et sortant du Plateau. Cette idée faisait suite à :

- la recrudescence des cambriolages dans des maisons du Plateau,
- l'opportunité que constitue la mise en place en cours sur la commune de Bures sur Yvette d'un dispositif de plusieurs caméras de vidéo protection.

Un point essentiel permettant de décider était le prix d'une telle installation (à supporter par l'ASA). Le prix complet de l'installation et de son raccordement serait de **12 500 euros**. Ce prix qui nous a semblé élevé a été confirmé par la mairie suite à notre demande. Il s'agit en effet d'un matériel particulier qui doit respecter les spécifications de la police.

Nous précisons qu'il s'agit d'une **vidéo protection** et non d'une vidéo surveillance. Personne ne « surveille » en continu sur des écrans les images de la caméra. Les images sont simplement enregistrées dans un système situé à la mairie, physiquement inaccessible (sous clé). Les images ne peuvent être consultées que par la police, et uniquement sur requête, pour enquêter sur un méfait qui a été commis.

Les avis exprimés lors de l'Assemblée Générale sur l'opportunité de cette installation ayant été partagés, et eus égard à l'importance de l'investissement nécessaire, le bureau a décidé de **vous consulter**.

Nous souhaitons que cette consultation soit représentative et par conséquent, nous nous donnons comme règle de considérer la consultation comme valable seulement si un quorum de 50 % des propriétaires s'est prononcé, soit 83 votants.

S'il y a un nombre de votants supérieur ou égal à 83 et que les « pour » sont plus nombreux que les « contre », il sera donné suite au projet. Si le quorum n'était pas atteint, il ne serait pas donné suite au projet dans l'immédiat et il serait à l'ordre de jour du débat sur la sécurité.

Pour information l'investissement pourrait être fait entièrement par utilisation des fonds de réserve de l'ASA, sans qu'une augmentation des cotisations soit nécessaire.

Pour mémoire, voici les arguments pour et contre qui ont été soulevés lors du débat ayant eu lieu à l'Assemblée Générale :

Pour :

- permet d'améliorer la sécurité (effet dissuasif, aide aux enquêtes)

Contre :

- le prix élevé
- ne permet pas de surveiller les intrusions malveillantes venant par le bois
- risque pour les libertés individuelles.

Nous vous invitons à réfléchir et à vous prononcer en fonction de votre propre jugement, et à retourner votre bulletin ci-joint, à **Madame Dimicoli ; 12 Ave Lamartine ; 91190 Gif sur Yvette**. Vous pouvez également **voter par internet** (scanner ce bulletin et l'envoyer à [idimicoli@wanadoo.fr](mailto:dimicoli@wanadoo.fr)).

→**Votre contact pour toute question : [idimicoli@wanadoo.fr](mailto:dimicoli@wanadoo.fr)**

Le Bureau de l'ASA

P.S. Le présent courrier a été acheminé vers les membres de l'ASA selon deux méthodes : l'une par courriel exclusivement et l'autre par lettre. Comme vous êtes dans ce dernier cas, nous vous encourageons à nous communiquer votre adresse courriel de manière à économiser du temps et du l'argent. Merci beaucoup à vous par avance.